

Postulat sur le fonctionnement de la bibliothèque de Lutry

(Conseil communal du 29 mars 2021)

Concernant la bibliothèque communale et son fonctionnement, j'ai consulté le rapport très détaillé de gestion 2019 de la Municipalité, un récent numéro de l'Echomunal ainsi que le site de notre commune qui m'ont permis de vous donner les informations qui suivent.

Faisons d'abord un petit historique de cette institution : la bibliothèque, créée en 1982 a d'abord été gérée entièrement par des bénévoles. En 1990, un poste salarié a été décidé à 30% jusqu'en 2000, date à laquelle il a été porté à 50%. Cette part de traitement n'a pas changé en 20 ans, alors même que la charge de travail a considérablement évolué.

La tâche de la bibliothécaire, Madame Varrin, est principalement : gestion de l'institution, achat de documents, gestion des périodiques, liquidation d'anciens documents, gestion des documents numériques qui ont de plus en plus de succès, préparation des vitrines thématiques, organisation et conduite des animations (Action Né pour lire, Journée des contes, etc.), et accueil des classes en dehors des heures d'ouverture, car les écoles de Lutry ne possèdent pas de bibliothèque scolaire, contrairement à d'autres communes d'une importance comparable.

Pour le service de prêt aux usagers et pour les différentes animations, la bibliothécaire est secondée par une quinzaine de personnes bénévoles dont nous tenons à souligner ici toute l'efficacité.

Mais Madame Varrin est la seule personne professionnellement qualifiée pour l'exécution de ces tâches, ce qui pose un problème en cas d'absence prolongée ou de maladie des personnes bénévoles. On s'en est rendu compte en cette période de pandémie.

Le but d'améliorer le statut de la bibliothèque n'est pas de supprimer le bénévolat qui fonctionne à satisfaction, mais d'enrichir la dotation en personnel formé afin d'offrir un meilleur service aux habitants de Lutry, en proposant, par exemple, une ouverture de la bibliothèque le samedi matin, ce qui n'est actuellement pas le cas.

C'est pourquoi, conscients de l'importance d'une bibliothèque sur le plan de l'offre culturelle de proximité, à l'heure de « l'e-commerce » et compte tenu également que nous n'avons plus de librairie à Lutry, nous demandons, par voie de postulat à la Municipalité,

De conduire une analyse approfondie du fonctionnement de la bibliothèque communale, notamment sur les points suivants :

- le rôle et les tâches de la bibliothécaire
- le rôle et les tâches des bénévoles
- l'augmentation éventuelle de la dotation horaire en créant un poste supplémentaire tenu par une personne professionnelle.
- l'extension des horaires d'ouverture
- l'implication de la bibliothèque dans le processus culturel de notre commune et auprès de la population (adultes et milieu scolaire)

Pour le groupe des socialistes et indépendants de gauche :

Claude Weber



Marie-Claude Rossi

